

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE **RUE TRISTAN DEREME**

Il a été décidé d'aménager le rez-de-chaussée d'un immeuble de logements locatifs et de transformer les quatre garages existants en épicerie sociale.

Un permis de construire a été déposé pour la création de cet établissement recevant du public.

L'aménagement a consisté à démolir l'ensemble des parois (trop minces pour obtenir un degré de stabilité au feu) et à aménager avec des ouvrants neufs et un équipement électrique et sanitaires aux normes :

- L'épicerie (lieu de vente)
- Un local de stockage (équipé de deux chambres froides)
- Un local d'animation (avec WC aux normes handicapées).

L'ensemble des travaux qui ont été réalisés de fin mars 2010 à fin juillet 2010, ont généré une dépense globale de 162 614 € TTC.

La superficie totale de l'Épicerie Sociale est de 140 m² dont 73 m² utilisés pour le magasin et 17 m² pour un espace accueil-convivialité. 50 m² sont aménagés en réserve, équipée de deux chambres froides.

Les travaux de voirie et d'aménagement du terrain débuteront au 1^{er} Septembre 2010.

Les travaux ont été financés par le CCAS de la Ville de TARBES.

PROCEDURE D'AMMISSION A L'EPICERIE SOCIALE

L'utilisateur s'entretient avec son travailleur social référent afin de constituer le dossier et le contrat projet



Le travailleur social transmet le dossier à la Secrétaire de l'Épicerie



Le dossier est instruit par la Commission d'Admission.



L'utilisateur est informé par courrier de la décision de la Commission et, en cas d'avis favorable, est invité à prendre rendez-vous avec la Conseillère en Économie Sociale et Familiale, à l'Épicerie Sociale.



Lors du premier rendez-vous, la Conseillère informe l'utilisateur du règlement intérieur de l'Épicerie et définit le contrat projet. Le montant et la fréquence des approvisionnements sont précisés ainsi que la durée d'accès à l'épicerie.

L'utilisateur reçoit sa carte de client.